

Lettre de Valéry Giscard d'Estaing au président de la Commission européenne (1er septembre 1972)

Légende: Le 1er septembre 1972, Valéry Giscard d'Estaing, ministre français de l'Économie et des Finances, demande à Franco Maria Malfatti, président de la Commission européenne, de réunir au plus vite le groupe de coordination des politiques économique et financière afin d'envisager une politique européenne commune en matière de lutte contre l'inflation.

Source: La politique étrangère de la France. Textes et documents. dir. de publ. Ministère des Affaires étrangères. 2e semestre 1972. Paris: La Documentation Française. "Lettre de Valéry Giscard d'Estaing au président de la Commission européenne (1er septembre 1972)", p. 66.

Copyright: (c) La Documentation française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_valery_giscard_d_estaing_au_president_de_la_commission_europeenne_1er_septembre_1972-fr-08046ddd-6084-4f60-8917-fc68262aecfd.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

Lettre de Valéry Giscard d'Estaing au président de la Commission européenne (1er septembre 1972)

Lors de notre réunion du 26 juin dernier à Luxembourg, consacrée à la politique économique de la Communauté, nous avons constaté que « le risque était grand qu'avant d'avoir pleinement maîtrisé l'inflation par les coûts, les pays membres se trouvent de nouveau confrontés avec une inflation de la demande qui pèserait sur les possibilités futures de croissance » et que « cette situation préoccupante devait être placée au centre des réflexions sur la politique économique à suivre dans les mois à venir » .

L'évolution des prix à la consommation dans les six pays membres de la C.E.E. au cours des trois derniers mois, montre que le risque ainsi décrit est dans une large mesure devenu réel. A de faibles écarts près, le rythme semestriel de hausse des prix à la consommation se situe aux environs de 3% dans chacune de nos économies. La poursuite d'une telle évolution serait grave. Elle signifierait, à l'intérieur de nos pays, le transfert du pouvoir d'achat des titulaires de revenus fixes, notamment des retraités et des épargnants vers les titulaires de revenus variables, et introduirait une distorsion profonde dans l'utilisation des ressources en pénalisant les investissements à rentabilité non immédiate ou à finalité sociale. En ce qui concerne les relations avec le monde extérieur, nos efforts tendant à préconiser le rétablissement d'un système monétaire international comportant certaines disciplines seraient condamnés à priori si l'impression prévalait que dans les faits les pays européens sont prêts à accepter passivement les phénomènes inflationnistes.

Face à cette situation, le gouvernement français comme le gouvernement italien avant lui, vient de décider un certain nombre de mesures. Mais l'interdépendance de nos économies, la diffusion des hausses de prix et de rémunérations, l'importance en ce domaine de diverses décisions communautaires me paraissent appeler une action concertée dans l'ensemble de la Communauté économique européenne. Une telle action répondrait non seulement à la volonté que nous manifestions le 26 juin dernier de lutter contre l'inflation mais aussi au souci des six gouvernements d'harmoniser leurs politiques économiques dans la perspective de la construction de l'Union économique et monétaire.

Je vous propose donc de réunir dans les plus brefs délais le groupe de coordination des politiques économique et financière à court terme que nous avons créé dans le cadre de la résolution sur l'Union économique et monétaire, pour procéder à un examen de la situation des prix dans nos différentes économies, et des modalités possibles d'une action d'ensemble. Les premières constatations et les premières conclusions du groupe pourraient servir de base à un échange de vues que nous pourrions avoir sur les moyens de cette concertation, si vous en étiez d'accord, lors de notre prochaine réunion à Rome le 11 septembre.